

partie du bois autour du lac Winnipeg est manufacturée en bois de construction, et toutes les rognures pourraient être employées comme combustible, si on pouvait les transporter par eau ; jusqu'à présent, tout cela a été perdu ; on les laisse pourrir dans la forêt et elles occasionnent des incendies qui détruisent de grandes quantités de bois vert. Pour refuser de faire ces améliorations, on ne peut pas dire du Manitoba, comme de l'île du Prince-Edouard, que cette province n'élit pas assez de partisans du gouvernement, car quatre représentants sur cinq sont partisans du gouvernement ; et il me semble que si ces quatre députés voulaient exercer sur le gouvernement toute la pression dont ils sont capables, ces travaux se feraient bien vite.

M. SCARTH : J'ignore ce qu'entend l'honorable député de Marquette, lorsqu'il dit que si les représentants du Manitoba qui appuient le gouvernement exerçaient sur lui la pression qu'ils devraient exercer, ces travaux seraient faits. Je crois que le ministre des travaux publics admettra que les députés ministériels du Manitoba ont exercé toute la pression qu'ils pouvaient raisonnablement et honnêtement exercer sur lui, pour l'induire à faire exécuter les travaux dont parle l'honorable député de Marquette sur la rivière Rouge.

Sir HECTOR LANGEVIN : Ecoutez ! écoutez !

M. SCARTH : Moi-même, à plusieurs reprises, j'ai accompagné des députations du Manitoba chez le ministre, et nous en avons obtenu la promesse qu'il étudierait la question et qu'après s'être rendu compte du coût de cette entreprise, il ferait tout ce qu'il pourrait pour se rendre à notre demande.

Il n'y a pas plus de deux semaines, je suis allé le trouver en compagnie du secrétaire de la chambre de commerce de Winnipeg, et je lui ai aussi transmis une pétition du conseil de ville de Winnipeg en faveur de ces travaux. Je crois qu'on en est maintenant venu à la conclusion qu'une somme de \$50,000 suffirait pour enlever ces rochers et pour donner un chenal de cinq pieds entre Winnipeg et le lac, et nous avons fortement insisté auprès du ministre pour qu'il accordât ces \$50,000 pour l'amélioration de la navigation sur cette rivière. Je puis corroborer tout ce que vient de dire l'honorable député de Marquette sur l'importance de ces travaux pour Winnipeg et tout le pays environnant. Tout ce qu'il dit du commerce de bois, de poisson et de pierre est absolument vrai et j'espère que le ministre prendra en considération les instances qui ont été faites auprès de lui, et qu'il nous accordera, au moins, une somme suffisante pour faire enlever ces rochers.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'honorable député de Marquette dit qu'il doute aujourd'hui de la sincérité de mes bonnes dispositions à l'époque où lui et d'autres, il y a quelques années, sont venus me demander de faire exécuter ces travaux ou de demander un crédit à cette fin. Je ne puis certainement pas le forcer à avoir confiance en moi ; mais il admet au moins que lui et ses amis ont été reçus poliment. Il a supposé que ma courtoisie signifiait que les travaux seraient faits ; mais je n'ai rien promis et je ne promets rien. Dans les affaires de cette nature, je commence par étudier la question et si, après avoir recueilli tous les renseignements possibles par l'entremise de mes employés, je suis convaincu que la chose est praticable, je la soumets à mes collègues et s'ils partagent mon opinion, je mets un crédit dans les estimations et je demande

au parlement de voter l'argent nécessaire. Mais je dois dire que lorsque j'ai vu par le rapport que ces travaux coûteraient \$300,000, j'en ai conclu qu'ils ne pouvaient pas être entrepris, pour le présent, du moins. J'en ai parlé à mes collègues, et ils ont été de la même opinion.

Depuis, comme vient de le dire mon honorable ami (M. Scarth), des pétitions m'ont été présentées, me faisant croire que mes amis du Manitoba se contenteraient de l'enlèvement des roches, ce qui coûterait de \$40,000 à \$50,000. C'est une somme beaucoup plus modérée, quoiqu'encore assez élevée. Alors, en voyant cela, je me suis dit que j'étudierais de nouveau la question et verrais si mes collègues sont d'avis que notre situation financière nous permet d'entreprendre à présent ces travaux et d'autres aussi. S'ils répondent dans l'affirmative, c'est avec le plus grand plaisir que je me rendrai à la demande qui m'a été faite. Je sais que c'est un ouvrage important pour cette région, mais je ne puis rien promettre aujourd'hui ; je n'ai pas le droit de le faire sans l'assentiment de mes collègues.

M. WATSON : J'ai eu l'avantage de faire partie de la députation dont parle l'honorable ministre et je suis d'opinion que l'enlèvement des roches serait d'une grande utilité. Ce projet d'améliorer la navigation de la rivière a été suggéré il y a quatre ou cinq ans. Un des plans consistait à enlever les pierres, un autre à construire des barrages, un autre des écluses. Les écluses coûteraient un demi-million de piastres ; les barrages \$300,000 environ. J'ignore si l'honorable ministre a fait faire une estimation du coût de l'enlèvement des pierres, et s'il sait ce que coûterait ce travail.

Cette évaluation de \$300,000 a été faite par l'ingénieur de la ville de Winnipeg. Je suis d'opinion que le ministre des travaux publics a fait preuve de négligence au sujet de cette entreprise, qui a été si souvent soumise à sa considération. Il ne doit pas être surpris si je crois qu'aujourd'hui même, il n'a pas l'intention de faire exécuter ces travaux, puisque je ne vois rien à cette fin dans les estimations. L'honorable ministre a reçu la dernière députation longtemps avant que les estimations fussent produites, et il aurait eu le temps d'y mettre une demande de crédit pour ces travaux.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'honorable député doit savoir qu'il ne pouvait pas trouver ce crédit dans les estimations. Si le gouvernement avait l'intention de demander cet argent au parlement, la demande de crédit ne se trouverait pas dans ces estimations.

M. WATSON : Ces \$50,000 seront-elles dans les estimations supplémentaires ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Nous verrons cela lorsqu'elles seront produites.

Rivière Fraser \$20,000

Sir HECTOR LANGEVIN : Ce crédit est destiné à compléter les travaux que nous avons commencés à cet endroit. Il nous a fallu fermer plusieurs chenaux pour envoyer tout l'eau dans un seul et, comme résultat, de très gros navires peuvent maintenant remonter la rivière. Il faut encore \$20,000 pour compléter les travaux.

M. TROW : A quel endroit se font ces dragages ?

Sir HECTOR LANGEVIN : A l'embouchure de la rivière, là où il y a plusieurs chenaux.